

Mesure de sauvegarde sur le fil machine et fer à béton

## Encore trois ans de répit pour les producteurs

La mesure de sauvegarde de deux ans accordée aux producteurs nationaux du fil machine et fer à béton et qui arrive à expiration à la fin de ce mois sera prorogée de trois ans. La production nationale n'a pas pleinement réalisé le potentiel d'économies de coûts découlant de cette mesure, selon le ministère du Commerce extérieur.

**C**ause gagnée ou presque pour les producteurs nationaux du fil machine et fer à béton. Leur filière devrait bénéficier d'une prorogation de la mesure de sauvegarde de deux ans qui leur a été accordée et qui arrive à expiration à la fin de ce mois. C'est ce que prévoit le département du Commerce extérieur qui vient de livrer les résultats d'une enquête lancée en juillet dernier. La mesure projetée consiste en le maintien pour une durée de trois ans du droit additionnel spécifique de 0,55 DH/kg applicable au-delà des contingents annuels de 121.000 tonnes pour les importations de fil machine et de 72.600 pour celles du fer à béton.

Certes, concède le ministère, l'analyse de l'évolution des importations et des indicateurs économiques fait apparaître que la mesure de sauvegarde a eu un effet positif sur la branche de production nationale, notamment à compter de la fin de l'exercice 2014. Toutefois, nuance-t-il, le niveau des importations reste important par rapport à la situation normale de 2011 et la production nationale n'a pas pleinement réalisé le potentiel d'économies de coûts découlant de la mesure appliquée. En effet, explicite le département, le taux d'utilisation de la capacité de production est fortement impacté par la persistance sur le marché d'un volume d'importation assez élevé et la rentabilité demeure faible en raison de la pression des prix bas des produits importés sur lesquels les producteurs nationaux sont obligés de s'aligner. «La branche de production nationale a besoin davantage de temps pour mettre en œuvre les améliorations prévues dans son plan d'ajustement», concluent les auteurs du rapport d'enquête.



La mesure projetée consiste en le maintien du droit additionnel spécifique de 0,55 DH/kg applicable au-delà des contingents annuels de 121.000 t pour les importations de fil machine et de 72.600 t pour celles de fer à béton.

Les importations du fil machine et du fer à béton ont quasiment doublé en 2012 par rapport à 2011. Au cours de 2013, les importations de fil machine sont restées sur leur trend haussier (+36%). En 2014, elles se sont maintenues à un niveau élevé, mais elles ont connu une baisse de l'ordre de 10% à la suite de l'application de la mesure de sauvegarde. Leur recul s'est accentué à 12% pendant le premier semestre 2015 par rapport à la même période de 2014. Mais pour l'ensemble de la période 2011-2014, l'accroissement des importations a atteint 127%. Pour le fer à béton, les importations ont doublé en 2012 par rapport à 2011 et ont presque triplé en 2013 par rapport à 2012. Malgré un léger repli en 2014 à la suite de l'application de la mesure de sauvegarde, elles ont plus que doublé par rapport à 2012 avec une légère baisse de 4% au premier semestre 2015 par rapport à celui de 2014. ■

Lahcen Oudoud

Le niveau des importations du fil machine et fer à béton reste important par rapport à la situation normale de 2011.